



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 8 juin 2021 à 19 h 30 en visioconférence publique

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Madame Karine Bérubé, conseillère
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Les personnes présentes, y compris le public, participent à cette séance en visioconférence, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur liées à la pandémie de la COVID-19.

1. ORGANISATION (01)

2021-06-146 1.1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 juin 2021 avec les modifications suivantes:

1. Ajout du point 1.7 intitulé "Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs - Projet de construction d'un nouveau complexe aquatique extérieur - Demande d'aide financière (01-2790)";
2. Ajout du point 3.3 intitulé "Dossier de l'employé - René Auclair - Directeur des ressources humaines par intérim - Embauche (03-2000/S0001)".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-147 1.2. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 11 MAI 2021 À 19 H 30 - APPROBATION (01-2120)

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice des affaires juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

IL EST proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 mai 2021 à 19 h 30, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-148 1.3. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE MARDI 25 MAI 2021 À 18 H 06 - APPROBATION (01-2120)

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice des affaires juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

IL EST proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 25 mai 2021 à 18 h 06, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-149 1.4. ÉLECTION GÉNÉRALE MUNICIPALE 2021 - VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 70 ANS ET PLUS (01-2380)

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et du *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après: le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE PERMETTRE à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, si elle en fait la demande.

DE TRANSMETTRE à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-150 1.5. FERMETURE D'URGENCE DU PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES - POSITIONNEMENT DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT (01-2550)

CONSIDÉRANT la décision du ministère des Transports du Québec (MTQ) de procéder d'urgence à la fermeture du pont de l'Île-aux-Tourtes pour fins de réparation;

CONSIDÉRANT que cette fermeture entraîne une augmentation importante de la circulation dans le corridor de l'autoroute 20 situé sur l'île Perrot ainsi qu'à Vaudreuil-Dorion, qui s'apparente davantage à un boulevard urbain avec feux de circulation plutôt qu'à une autoroute;

CONSIDÉRANT que l'autoroute 20 est un axe routier d'importance névralgique qui n'a toujours pas été complété malgré la planification de son parachèvement depuis 1964;

CONSIDÉRANT les nombreuses représentations que la Ville de L'Île-Perrot a faites au MTQ relativement à la nécessité de finaliser le tracé de l'autoroute 20 sur l'île Perrot ainsi qu'à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle aurait pu être évitée si les instances gouvernementales s'étaient donné la peine d'écouter la Ville de L'Île-Perrot, les villes de Pincourt, de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, de Terrasse-Vaudreuil et de Vaudreuil-Dorion ainsi que les gens d'affaires;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle cause notamment un préjudice sérieux aux résidents de la ville de L'Île-Perrot.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

DE RÉITÉLER au MTQ la nécessité de compléter le parachèvement de l'autoroute 20, tout en bonifiant les transports en commun dans le cadre de ce projet, et ce, dans les plus brefs délais.

DE RÉITÉLER la nécessité de trouver une solution rapide, durable et logique à la fermeture répétitive du pont de l'Île-aux-Tourtes.

DE RÉITÉLER la volonté des élus de la ville de L'Île-Perrot de travailler avec leurs homologues des villes voisines afin que le parachèvement de l'autoroute 20 devienne une priorité gouvernementale.

DE FAIRE parvenir une copie de la présente résolution au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, au ministre de la Justice et ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Simon Jolin-Barrette, à la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau, à la députée de Soulanges, madame Marilynne Picard, et à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols.

DE FAIRE également parvenir une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux villes de Pincourt, de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, de Terrasse-Vaudreuil et de Vaudreuil-Dorion.

DE DEMANDER à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de se positionner quant au parachèvement de l'autoroute 20 sur son territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-151 1.6. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - DÉCLARATION D'ENGAGEMENT: UNIS POUR LE CLIMAT - ADHÉSION (01-2550)

CONSIDÉRANT que la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante:

- **Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.** Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;
- **Les changements climatiques exigent des réponses locales.** Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;
- **Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.** Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;
- **Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.** Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution: gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;
- **Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.** Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

QUE le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot adhère à la déclaration d'engagement: Unis pour le climat et, par le fait même:

1. S'engage à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de ses décisions et à agir dans son travail avec une volonté d'exemplarité;

2. Assume ses responsabilités en se basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, améliorera la qualité de vie de ses concitoyennes et concitoyens.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-152 1.7. PROGRAMME POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES VERTS ET INCLUSIFS - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COMPLEXE AQUATIQUE EXTÉRIEUR - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (01-2790)

CONSIDÉRANT le programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs visant à favoriser la construction de bâtiments communautaires et à améliorer les bâtiments existants (en particulier dans les zones où la population a des besoins plus importants) tout en diminuant leurs émissions de carbone et en améliorant leur efficacité énergétique, leur résilience et leur rendement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Mathieu Auclair et résolu:

D'AUTORISER la présentation d'une demande de financement à Infrastructure Canada pour le projet de construction d'un nouveau complexe aquatique extérieur dans le cadre du programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs.

DE DÉSIGNER monsieur Yvan De Lachevrotière, directeur général adjoint et directeur des services techniques, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer en son nom tous les documents relatifs au dit projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. COMMUNICATIONS (02)

3. RESSOURCES HUMAINES (03)

Dépôt 3.1. LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL - DÉPÔT (03-2000/S0001)

DÉPÔT par la directrice générale de la liste des mouvements de personnel pour la période du 9 mai au 5 juin 2021, conformément à l'article 20.3 du Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2021-06-153 3.2. LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - DÉPÔT ET APPROBATION (03-2000/S0001)

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ENTÉRINER les embauches pour la période du 9 mai au 5 juin 2021 comme elles figurent sur la liste déposée par la directrice générale, conformément à l'article 20.3 du Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-154 3.3. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - RENÉ AUCLAIR - DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES PAR INTÉRIM - EMBAUCHE (03-2000/S0001)

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de monsieur René Auclair pour agir à titre de directeur des ressources humaines par intérim avec le statut de cadre temporaire en date du 14 juin 2021.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer au nom de la Ville le contrat à intervenir avec monsieur Auclair pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. RESSOURCES FINANCIÈRES (04)

2021-06-155 4.1. ACQUISITION DE VÉHICULES D'ÉQUIPE - FINANCEMENT (04-1150)

IL EST proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par le conseiller Mathieu Auclair et résolu:

D'AUTORISER l'appropriation de 75 000 \$ à même le surplus ainsi que le transfert de cette somme au poste budgétaire 22-320-00-100, et ce, afin de permettre la réalisation du projet "Remplacement de véhicules d'équipe" prévu au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour l'année 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-156 4.2. PROGRAMME FONCTIONNEL TECHNIQUE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE - FINANCEMENT (04-1150)

IL EST proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par le conseiller Mathieu Auclair et résolu:

D'AUTORISER l'appropriation de 50 000 \$ à même le fonds de roulement, remboursables en 2 ans à compter de l'année suivant celle de la dépense, ainsi que le transfert de cette somme au poste budgétaire 22-720-02-400, et ce, afin de permettre la réalisation du projet "PFT centre communautaire" prévu au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour l'année 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-157 4.3. COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT - ACTIVITÉS ESTIVALES 2021 - DON (04-3200)

CONSIDÉRANT la demande de partenariat du comité ZIP du Haut Saint-Laurent qui leur permettra de mener à bien des activités estivales visant à valoriser le fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le caractère de mise en valeur et de protection de notre environnement de la proposition;

CONSIDÉRANT la valeur éducative de la programmation pour les familles;

CONSIDÉRANT que l'activité concerne notre environnement et notre patrimoine aquatique;

CONSIDÉRANT que l'activité est en mode virtuel, bonifiant la programmation normale en partie annulée, particulièrement durant la période transitoire de déconfinement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE SOUTENIR la réalisation de la mission du comité ZIP du Haut Saint-Laurent dans les circonstances actuelles, et ce, en prenant le plan de visibilité à 250 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-760-00-493.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-158 4.4. DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS - MAI 2021 (04-3750)

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois de mai 2021 totalisant 1 570 178,83 \$.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-159 4.5. EMPRUNT PAR BILLETS - 1 349 000 \$ - 15 JUIN 2021 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE (04-6300)

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de L'Île-Perrot souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 349 000 \$ qui sera réalisé le 15 juin 2021, réparti comme suit:

Numéro	Objet	Montant
558	Travaux de réfection du Grand Boulevard entre le boulevard Don-Quichotte et les limites de la municipalité de Pincourt	256 700 \$
572	Travaux de pavage sur une largeur de 7 mètres avec accotement de 0,5 mètre sur la rue des Ancolies (phase II)	24 300 \$
603	Travaux de remplacement de conduite d'aqueduc de la 8e Avenue, entre la 7e Avenue et la 4e Rue	6 200 \$
617	Réhabilitation des infrastructures de la 10e Avenue et une partie de la montée Sagala	496 800 \$
649	Achat d'équipements nécessaires au projet de mise aux normes des équipements de captage de l'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées	7 700 \$
651	Travaux nécessaires au prolongement de la rue du Boisé et à l'aménagement paysager de sentiers piétonniers	309 800 \$
658	Acquisition d'un camion 10 roues avec accessoires pour le Service des travaux publics	247 500 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), aux fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 603, 617, 649, 651 et 658, la Ville de L'Île-Perrot souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit:

1. Les billets seront datés du 15 juin 2021;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et par la directrice des finances et trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2022.	133 000 \$	
2023.	135 000 \$	
2024.	138 000 \$	
2025.	141 000 \$	
2026.	144 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	658 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 603, 617, 649, 651 et 658 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 juin 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-160 4.6. EMPRUNT PAR BILLETS - 1 349 000 \$ - 15 JUIN 2021 - RÉOLUTION D'ADJUDICATION (04-6300)

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture:	8 juin 2021	Nombre de soumissions:	3
Heure d'ouverture:	10 h	Échéance moyenne:	4 ans
Lieu d'ouverture:	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission:	15 juin 2021
Montant:	1 349 000 \$		

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 juin 2021, d'une somme de 1 349 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

133 000 \$	1,54000 %	2022
135 000 \$	1,54000 %	2023
138 000 \$	1,54000 %	2024
141 000 \$	1,54000 %	2025
802 000 \$	1,54000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,54000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

133 000 \$	0,50000 %	2022
135 000 \$	0,65000 %	2023
138 000 \$	0,90000 %	2024
141 000 \$	1,15000 %	2025
802 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,82600

Coût réel : 1,57925 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

133 000 \$	1,68000 %	2022
135 000 \$	1,68000 %	2023
138 000 \$	1,68000 %	2024
141 000 \$	1,68000 %	2025
802 000 \$	1,68000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,68000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Ville de L'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 juin 2021 d'une somme de 1 349 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 558, 572, 603, 617, 649, 651 et 658. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. RESSOURCES MATÉRIELLES (05)

6. RESSOURCES IMMOBILIÈRES (06)

7. LÉGISLATION ET AFFAIRES JURIDIQUES (07)

Avis de
motion

7.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 711-1 - GESTION CONTRACTUELLE: MESURES FAVORISANT LES FOURNISSEURS QUÉBÉCOIS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET (07-2500)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Gabrielle Labbé donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 711-11 intitulé "Règlement modifiant le règlement numéro 711 afin de prévoir des mesures favorisant les fournisseurs québécois" et dépose le projet de règlement.

8. RESSOURCES INFORMATIONNELLES (08)

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE (10)

10. TRANSPORT, RÉSEAU ROUTIER (20)

11. GESTION DU TERRITOIRE (30)

2021-06-161 11.1. 74, 7E AVENUE - ZONE H-46 - PIIA - RÉNOVATION EXTÉRIEURE D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE (30-8000)

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été déposée pour l'agrandissement de la porte de garage du bâtiment unifamilial isolé sis au 74, 7e Avenue, dans la zone H-46;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 19 mai 2021, le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur la conformité du PIIA avec les dispositions du règlement qui sont applicables à la zone visée;

CONSIDÉRANT que le PIIA respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis d'agrandissement de la porte de garage du bâtiment unifamilial isolé sis au 74, 7e Avenue, dans la zone H-46.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-162 11.2. 79, BOULEVARD DON-QUICHOTTE - ZONE C-25 - PIIA - ENSEIGNE MURALE POUR LE COMMERCE "SENEZ & ASSOCIÉ CPA OUEST" - AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2021-05-127 (30-8000)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-05-127 autorisant le PIIA relatif à la demande de permis d'enseigne murale déposée pour le commerce "Senez & Associé CPA Ouest" avec certaines conditions, notamment que le mot "associé" soit au pluriel;

CONSIDÉRANT la dénomination de la société telle qu'elle est indiquée dans ses statuts.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

DE MODIFIER la résolution numéro 2021-05-127 en y retirant la condition "que le mot "associé" soit au pluriel".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ (40)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions et invite le public à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 20 h 08 à 20 h 55.

2021-06-163 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE LEVER l'assemblée à 20 h 55.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 13 JUILLET 2021.

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE